

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 01 mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseiller no 2
Mme Mélanie Hardy, conseiller no 3
M. William McMahan, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absente : Mme Sylvie Viens, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h32 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-05-67 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

23-05-68 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'avril 2023 se chiffrent à 21 494,99 \$
- Les factures payées durant le mois d'avril 2023 se chiffrent à 11 772,38 \$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

23-05-69 Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2023 au montant de 37 114,81\$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR

23-05-70 Considérant que la firme FBL a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport des auditeurs;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance desdits rapports;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2022 tel que présenté ainsi que le rapport de l'auditeur et autorise la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2022.

5.4 PORTE DE GARAGE USAGÉE-ADJUDICATION

23-05-71 Considérant l'envoi d'une feuille volante à toutes les portes pour la disposition de l'ancienne port de garage et la parution sur les réseaux sociaux;

Considérant la réception de deux (2) offres en date du 27 avril 12h00;

Considérant que l'adjudication de la porte de garage usagée est attribuée au plus offrant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer la porte de garage usagée à Transport YMK Inc. au prix de 750\$.

5.5 BOÎTE À LIVRES

23-05-72 Considérant l'intérêt du conseil municipal pour l'installation d'une boîte à livres sur les terrains municipaux;

Considérant qu'il s'agit d'un projet qui pourrait se faire de concert avec l'école primaire de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant qu'il ne s'agit pas du seul projet, mais qu'il y en a plusieurs autres;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de communiquer avec la direction de l'école afin de parler des projets futurs de la municipalité pouvant se faire en partenariat.

5.6 ACTIONS EN REGARD À LA POLITIQUE DE LA FAMILLE

23-05-73 Considérant que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu désire dans le cadre de sa Politique de la Famille s'impliquer auprès des familles marcelloises en offrant une aide financière pour des produits d'hygiène durables;

Considérant qu'il y a lieu de créer une politique d'achat de couches réutilisables et de produits d'hygiène durable conciliant toutes les modalités et le formulaire de remboursement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer une politique d'achat de couches réutilisables et de produits d'hygiène durables.

5.7 FAMILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL-SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES-PROCLAMATION

23-05-74

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2023 sous le thème Simplifier le parcours des familles;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la Semaine québécoise des familles pour la période du 15 au 21 mai 2023;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;

DE RECONNAÎTRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

5.8 JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES-PROCLAMATION

23-05-75

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MRC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2023 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;

D'INVITER tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

5.9 UNIFORMES EMPLOYÉS VOIRIE

23-05-76

Considérant que nos employés de voirie n'ont aucun uniforme précis lors de leurs sorties à l'extérieur;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat et la broderie des vêtements suivants :

- 2 polos;
- 4 t-shirts;
- 2 petits manteaux;
- 1 casquette;
- 1 chapeau soleil.

Il est également résolu de prendre les fonds à même le surplus accumulé non affecté.

5.10 SERVICE D'INGÉNIERIE AVEC LA MRC DES MASKOUTAINS

Il y a lieu de s'informer des contrats en branle avec le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains avant de mettre fin à ladite entente.

5.11 MISE-À-JOUR DU RÈGLEMENT RELATIF AUX REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Madame la directrice générale dépose le modèle de règlement à modifier afin de pouvoir en discuter.

5.12 DEMANDE D'APPUI-COUR MUNICIPALE DE SAINT-HYACINTHE-IMPACTS DE LA NON-SIGNIFICATION DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC-DÉNONCIATION

Le conseil ne donne pas suite.

5.13 INVITATION AU RALLYE GOURMAND DE LA FONDATION HONORÉ-MERCIER

Le conseil ne donne pas suite.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.14 ANTICIPATION DE PROJETS SUBVENTIONNABLES

Le conseil demande un plan d'aménagement afin de pouvoir faire les bons choix au bon moment selon les programmes de subventions offerts.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE RELATIVE AUX ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE-PROJET

La directrice générale expose le projet d'entente intermunicipale reçue.

6.2 ENTENTE D'INSPECTION ANNUELLE DES APPAREILS RESPIRATOIRES

23-05-77

Considérant l'offre de services pour l'inspection annuelle des appareils respiratoires obtenue par Aréo-Feu;

Considérant que cette entente fixe le prix d'inspection et d'entretien et des appareils respiratoires pour les deux prochaines années, soit 2023 et 2024;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver ladite entente.

Il est également résolu d'autoriser madame la directrice générale à signer ladite entente, et/ou, monsieur Michel Brouillard, directeur adjoint du service d'incendie de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

6.3 CENTRE DE MESURES D'URGENCE ET COMMUNICATION

Le plan de mesures d'urgence devra être mis à jour.

6.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4-SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE-ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

23-05-78

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la MRC des Maskoutains désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

7. TRANSPORT ROUTIER :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7.1 RAPIÉÇAGE DES ROUTES

23-05-79 Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à quatre soumissionnaires pour les rangs et routes étant sous la responsabilité de la municipalité;

Considérant que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de correction de pavage un prix à la tonne métrique a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir :

- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée : 201,21\$ la tonne métrique taxes incluses;
- Smith Asphalte Inc. : 195,45\$ la tonne métrique taxes incluses.

Considérant que les deux soumissions sont conformes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'entreprise Smith Asphalte Inc. au coût de 195,45\$ de la tonne métrique taxes incluses.

7.2 LIGNAGE DES RUES-LIGNES D'ARRÊT DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

23-05-80 Considérant que la Municipalité doit effectuer le lignage des routes sur tout le territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de lignage des routes au montant de 8 718\$ plus taxes par la compagnie Lignes Maska.

7.3 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SOLS ET MATÉRIAUX GRANULAIRES-RECOMMANDATION DE PAIEMENT

23-05-81 Considérant l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale de sols et matériaux granulaires attribuée à FNX-INNOV INC. pour la réfection du rang de l'Église Sud entre l'adresse 154 et 170;

Considérant la réception de la facture #414632 pour l'avancement des travaux faits à 75%;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains recommande le paiement de ladite facture;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le paiement de la facture #414632 au montant de 13 646,10\$ taxes incluses provenant de FNX-INNOV INC.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION D'UN DÉBITMÈTRE D'EAU USÉE ET LA VÉRIFICATION DES DÉBITS D'UN POSTE DE POMPAGE (2 POMPES)

23-05-82 Considérant l'offre de services professionnels de Simo pour la vérification de la précision d'un débitmètre d'eau usée et la vérification des débits d'un poste de pompage (2 pompes);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que la rémunération des honoraires et dépenses de Simo se fera sur une base forfaitaire de 1 754\$ avant taxes pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels pour la vérification de la précision d'un débitmètre d'eau usée et la vérification des débits d'un poste de pompage (2 pompes) au coût avant taxes de 1 754\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Hébert, directrice générale à signer ladite entente.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2023. Seize (16) avis d'infraction ont été donnés. Aucune plainte n'a été reçue.

Aucun permis n'a été émis.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucune information particulière.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Règlement #23-631-SAR (Bâtiments patrimoniaux-Démolition) - Adoption (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Résolution #23-04-117-Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et biphobie-Proclamation (MRC des Maskoutains)
- 11.3 Résolution #23-04-113-Priorités d'actions locales 2023-2024-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 11.4 Bonification des programmes gouvernementaux
- 11.5 Bâtiments patrimoniaux-Assurances
- 11.6 Lettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable-Changement de direction
- 11.7 RARC-Modification coût du loyer fixe du compteur d'eau
- 11.8 Résolution #2023-04-58-Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal (Municipalité du village Sainte-Madeleine)

12. SUJET DIVERS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-05-83

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h00.

Mairesse

Directrice générale